MAIRIE DE PANNESSIERES
COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 27 novembre 2014

Présents : Charles CHEVAILLER, Jean-Claude COMPAGNON, Nicolas GARCIN, Brigitte DOUVRE, Gaël MONNERET, Maurice MONNET, Jean-François REHFUSS, Pascal SIMONET, Sara GALLASSO.

a été élue **secrétaire :** Sara Gallasso.

1) **Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 10 2014** est approuvé à l'unanimité.
2) **Délibérations** :

N° 54 / 2014 : définition de la taxe d'aménagement, reconductible pour trois ans. Le taux de 2 % est approuvé à l'unanimité.

N° 55 / 2014 : Délibération budgétaire modificative afin d'approvisionner deux chapitres et de payer le solde de la facture PLU et l'achat du copieur. La régularisation est approuvée à l'unanimité.

N° 56 / 2014 : Décision de transfert de charges. Le Conseil refuse d'approuver ce transfert. Il considère que les charges qui portent sur la commune de Pannessières et demandées par ECLA sont trop élevées. Il s'agit notamment de la somme qui concerne les rejets d'eaux pluviales dans le réseau des eaux usées. Le conseil conteste notamment la longueur du réseau retenue par les services d'ECLA et qui sert de base au calcul des charges. Pour mémoire, les habitants de Pannessières sont redevables d'une taxe trois fois plus élevée que la moyennne de ce que payent les communes d'ECLA, et cinq fois plus élevée que pour Lons Le Saunier. Le Conseil charge le maire de déposer une requête auprès des services compétents.

3) **Points à l'ordre du jour :**

Travaux à La Lième : rénovation d'une conduite d'eau par SIE l'Heute la Roche entre le pont sous la voie ferrée et le secteur de Comberlan (limite de Chille). Renseignements seront pris sur la possibilité d'améliorer la protection incendie dans cette zone.

Eclairage du village : Le remplacement des lampes hors d'usage coute cher (environ deux cents euros pour un lampadaire) et les pannes sont nombreuses. Une réflexion est menée afin de trouver une solution. D'autre part, à l'image de nombreuses communes, il apparaît important de rechercher des économies d'énergie en éclairant moins. Une rencontre avec les services compétents est prévue afin de faire avancer ces deux dossiers.

Approuvé lors du conseil d'octobre, le PLU est en phase de contrôle de légalité pour une durée maximum de deux mois. Il sera donc applicable en début d'année 2015, une fois les annonces légales passées dans les journaux.

Les offres de prix concernant les terrains en zone constructible (Entre autres, terrains « Mouillard ») seront faites en fonction des résultats de l'étude menée par Jura Habitat sur la faisabilité de l'urbanisation. Ces résultats seront disponibles en début d'année, et la commune pourra alors décider de mener ou non une opération globale sur ce secteur. A présent, seuls les terrains appartenant à M Roger Mouillard, aujourd'hui décédé, ont fait l'objet d'une offre. Sa maison fait l'objet d'une étude afin de chiffrer une éventuelle réparation.

L'aire de jeux pour les petits et le toit de l'église sont deux opérations pour lesquels les devis sont approuvés. Elles seront toutes deux effectuées en fin d'année 2014 ou en début d'année 2015 et financées sur le futur budget. Les L'aire de jeux sera disponible en avril.

Avant-projet : mise en accessibilité handicapés de la salle des fêtes. Toutes les salles recevant du public doivent être mises en état d'accueillir des handicapés. La salle de Pannessières ne l'est pas aujourd'hui. Si nous voulons la conserver (malgré un état qui mérite des travaux, elle nous est bien utile), il convient de prévoir quelques aménagements. A partir d'une étude faite en 2012, des devis sont demandés afin de créer un parking, un cheminement pour accéder à la salle du bas et des toilettes accessibles.

Organisation de l'affouage. Seize affouagistes sont inscrits et attendent que les arbres soient abattus pour façonner les houppes. Elles seront distribuées dés que possible, au cours d'une réunion en mairie à laquelle participera le garde forestier, Madame Delorme. Les participants seront prévenus dans le plus court délai possible. (Arbres abattus les 2 et 3 décembre.)

Organisation des fêtes de fin d'année : Arbre de Noël des enfants et vœux de la municipalité. Les enfants se retrouveront le mercredi 17 décembre pour la décoration de l'arbre de Noël. La fête aura lieu le vendredi 19 décembre. Toute la population est invitée le 11 janvier à l'occasion des vœux de la municipalité.

4) Questions diverses :

Jean-François Rehfuss et Nicolas Garcin, respectivement responsables de la parution du site et du bulletin, ont bien avancé leurs travaux. Le site déjà opérationnel sera prochainement consultable et le bulletin paraitra début janvier. Les deux outils sont ouverts aux habitants du village qui souhaiteraient s'y exprimer.

ECLA a pris la compétence sur les sentiers de randonnée de la Haute Roche. Un balisage normalisé sera effectué.

Un plan de déneigement a été mis au point en collaboration avec Benoit Rampant. Il détermine notamment des routes prioritaires qui devront être dégagées le plus tôt possible en raison de la sécurité : Accès au village, passage des bus scolaires. La route de Mercenet sera déneigée en dernier lieu.

Monsieur Le Conseiller Général Chalumeau nous fait part d'un éventuel projet de déclassement de quelques routes départementales. Pannessières est concerné parce que le projet évoque la route entre la RD 471 (route de Champagnole), la place et Lavigny.

Plan Communal de Sauvegarde : Mis en place dans ses grands axes il y a deux ans, les services de la préfecture demandent qu'il soit actualisé et finalisé.

5) Informations générales.

Sara Gallasso présente succinctement le compte-rendu de la commission culture d'ECLA, théâtre et conservatoire de musique.

Charles Chevailler présente le rapport d'activité du SICTOM.

Le Conseil examine la déclaration préalable déposée par Charles Chevailler pour la construction d'un abri de jardin. Avis favorable.

Information de l'ADMR qui crée deux nouvelles associations d'aide à domicile. Des cartes sont disponibles en mairie.

Le prix des repas livrés à domicile augmente de 2% en janvier.

La séance est levée à 11 heures.

La prochaine réunion aura lieu en janvier. La date est à déterminer.

Le maire
Maurice Monnet